

ARRÊTÉ N° ...2025.00.13...

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE

De : Mme SANTAMARIA Catherine

Le Maire (ou le Président) de SAINT EULALIE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du juin 2022.

ARRÊTONS :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de Mme SANTAMARIA Catherine est fixé comme suit pour l'année 2025.

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) SANTAMARIA Catherine 2) 3) 4) 5)	Adjoint Administratif principal 2 ^e classe Echelle 2 11 ^e échelon	1 ^{er} janvier 2025

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Le Directeur Général des Services (ou le secrétaire de mairie) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aude pour publicité,
- notifié aux intéressés.

Fait à SAINT EULALIE

Le 18/12/2025



Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Notifié le 19/12/2025

Signature de l'agent